

www.cecluxembourg.lu

Location de voiture

actualisé en juillet 2023



Location de voiture

Vous pouvez réserver votre voiture sur place ou en ligne. Si vous réservez en ligne vous pouvez plus facilement comparer les offres et les prix entre les sociétés et vous avez la possibilité de réserver directement auprès de la société ou d'un organisme comparateur.

Des extras comme un conducteur supplémentaire, un siège auto, un système de navigation ou des pneus hiver peuvent engendrer des coûts supplémentaires.

En outre, beaucoup de sociétés n'offrent que des catégories de voitures, par exemple des citadines ou des SUV et non des modèles de voitures spécifiques. Il est donc important de lire les conditions générales afin de savoir quelles prestations sont fournies dans le contrat et quelles charges supplémentaires peuvent être facturées.

Assurances

Lors de la réservation de la voiture, vous pourrez choisir entre différentes options d'assurances.

Il est conseillé de conclure une assurance tous risques/casco qui couvre aussi les dommages à la voiture de location. Une assurance casco partielle n'offre qu'une protection plus faible. Assurez-vous de connaître préalablement la prestation d'assurance incluse dans l'offre de location. Les deux assurances existent avec ou sans franchise. Afin de limiter ou d'exclure une franchise en cas de sinistre, il est conseillé de conclure un contrat de limitation de responsabilité (Collision and damage waiver). Assurez-vous de connaître les dommages faisant partie de la limitation de responsabilité et à quelle hauteur vous devez participer en cas de sinistre. Il est possible que des dégâts au pare-brise, aux pneus ou au toit ne soient pas couverts par le contrat de limitation de la responsabilité.

En outre, il est possible de conclure une assurance contre le vol qui existe aussi avec ou sans franchise.

La conclusion d'une assurance responsabilité civile est une obligation dans la plupart des pays. Celle-ci couvre les dommages que vous causez à des personnes tierces. L'assurance responsabilité civile devrait vous couvrir pour des dommages d'au moins 1 million d'euros.

Option du carburant

Pour la plupart des entreprises, vous louez la voiture avec un plein d'essence complet et vous retournez la voiture avec un plein d'essence complet. Gardez donc le reçu après avoir fait le plein d'essence et prenez une photo de la jauge à carburant.

Au cas où vous ne retourneriez pas la voiture avec un réservoir plein comme prévu au contrat, il est possible que l'entreprise vous facture des frais supplémentaires au titre du ravitaillement.

Certaines entreprises vous offrent la possibilité de retourner la voiture avec un réservoir vide (Full-Empty-Option). Cependant dans le cadre de cette option les entreprises facturent souvent du carburant trop coûteux et des frais pour le ravitaillement.

Prise de possession du véhicule

Il est conseillé de lire le contrat de location et de clarifier des questions éventuelles avant que vous preniez possession du véhicule.

Examinez soigneusement la voiture sur la présence de dommages, rayures, bosses ou autres défauts. En cas de présence de dommages, quel que soit leur importance, informez l'entreprise. Demandez une confirmation par écrit du constat des dégâts et prenez des photos. Ainsi vous pouvez éviter d'être tenu pour responsable à la fin de la location pour des dégâts qui étaient déjà présents.

Retour du véhicule

Lors du retour, il est conseillé de contrôler la voiture en présence d'un collaborateur de l'entreprise. Constatez par écrit des dommages éventuels. Ceci réduira le risque que l'on vous facture des frais pour des dommages qui ne vous sont pas imputables.

Retour du véhicule en dehors des heures d'ouverture

Pour certaines entreprises, il est possible de retourner la voiture en dehors des horaires d'ouverture. Cependant, il est important de savoir que vous êtes responsable pour vol ou dommages éventuels jusqu'à la reprise de la voiture par l'entreprise le lendemain. Dans ce cas, il est conseillé de prendre des photos de la voiture.

Infraction routières et amendes

Informez-vous sur les prescriptions de circulation nationales des différents pays. Soyez conscient que l'entreprise va vous facturer les amendes dont vous êtes responsable et des frais pour traitement administratif.



Contactez-nous

+352 26 84 64 1
info@cecluxembourg.lu
www.cecluxembourg.lu



Centre Européen
des Consommateurs
Luxembourg



This infosheet was funded by the European Union. The content of this press release represents the views of the author only and it is his/her sole responsibility; it cannot be considered to reflect the views of the European Commission and/or the European Innovation Council and Small and Medium-sized Enterprises Executive Agency (EISMEA) or any other body of the European Union. The European Commission and the Agency do not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.

Le CEC Luxembourg est un Groupement d'intérêt économique, soutenu financièrement par la Commission européenne, le Gouvernement luxembourgeois, ainsi que par l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC).



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Cofinancé par
l'Union européenne

